



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2026-069

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

**l'occupation du domaine public au niveau
de l'habitation sise 46 rue Edmond Mille
du 16 au 20 mars 2026 inclus**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande en date du 23 février 2026 par Madame Karinne DUHAMEL, domiciliée au n°46 rue Edmond Mille à ISBERGUES,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter les travaux de rénovation de façade de l'habitation susmentionnée,

Considérant que ces travaux seront réalisés par la société L'ART DANS L'AIR, 91 rue du Portugal à AIRE-SUR-LA-LYS (62120),

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'installation d'une nacelle est autorisée du 16 au 20 mars 2026 inclus, face à l'habitation située 46 rue Edmond Mille à ISBERGUES (62330), pour l'exécution des travaux.

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit et aux abords du chantier.

Article 3 : Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour comme de nuit, et sera responsables des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

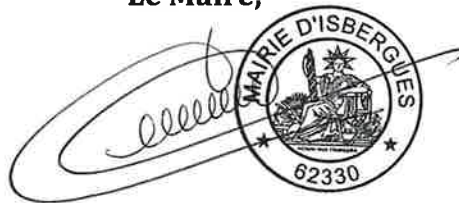
Tél. : 03.21.61.30.80

A 2026-069

Article 5 : Le présent arrêté sera publié électroniquement sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **10 MARS 2026**

Le Maire,



David THELLIER

Publié le 11 MARS 2026